



OTIF



Communiqué de presse

Berne le 22.05.2015

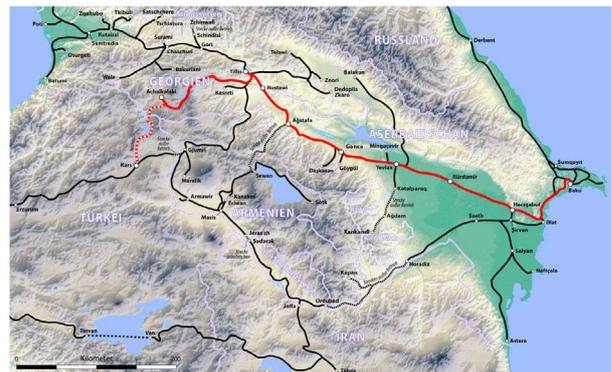
Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

Adhésion de l'Azerbaïdjan à la COTIF ou le 50ème Etat Membre de l'OTIF

Le 6 mai 2015 le Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, M. E. Mammadyarov, a signé l'instrument d'adhésion à la COTIF. L'Azerbaïdjan a des frontières terrestres avec la Turquie, l'Arménie, la Géorgie, la Russie et l'Iran. Situé au cœur des routes qui relient l'Asie et l'Europe, ce pays du Caucase possède un peu plus de 3000 km de voies ferrées et des lignes électrifiées à 3 000 V (3 kV) DC.



de voyageurs et de marchandises, et en particulier au transport de marchandises dangereuses.



Egalement membre de l'Organisation pour la Coopération des Chemins de fer (OSJD), l'Azerbaïdjan offre, par son adhésion à la COTIF, un cadre juridique pour l'ensemble de la ligne Baku-Tbilissi-Kars

Le 8 mai 1883 le chemin de fer de 550 km entre Bakou-Tbilissi en Géorgie avait été mis en service. Plus d'un siècle plus tard, le projet de ligne Kars-Tbilissi-Bakou va bientôt permettre de relier l'Azerbaïdjan à la Turquie en passant par la Géorgie.

Avec cette signature du 6 mai 2015, la République d'Azerbaïdjan deviendra le 50ième Etat Membre de l'OTIF . En ce mois de Mai 2015 où l'Organisation fête ses 30 ans, le Secrétariat de l'OTIF accueille chaleureusement l'adhésion de l'Azerbaïdjan et souhaite la bienvenue à son 50ème Etat Membre.

L'Adhésion de l'Azerbaïdjan à la COTIF 99 qui comprend l'application des Appendices A, B et C représente un grand progrès pour les échanges Eurasiatiques. Il permettra de donner un cadre uniforme aux transports internationaux ferroviaires Eurasiatiques

Contact
Sarah Pujol
sarah.pujol@otif.org